



VELAY PILAT

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, également convoqués se sont réunis, à la salle Espace Plein Air (EPA) à La Versanne, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : le 11 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoirs : 1

Présents :

CC Loire Semène : Daniel DURIEUX, David RABEYRIN (représentant Nadia ADJERIOU), Christian BLACHON, Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Jean François BERNE (représentant Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Michel GONNET, Philippe LAGNIET, Françoise DURIEU, Nicolas JOURJON, Jean Pierre BASTY, Denis THOUMY, Paul THIOLIERE, Gérard LINOSSIER, Michel MONTEUX, Raymonde DEYGAS

Haut Pays du Velay Communauté : Nicolas PEYRARD, Chantal POULY (représentant Jean-Michel POINAS)

Absents et ont donné pouvoir :

CC des Monts du Pilat :

Aurélie GRANGE donne pouvoir à Françoise DURIEU

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN-ROYON, Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Anne-Sophie BREYSSE, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Sabine PARAT-MANZI, Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Lucile KROLL, Aurélie GRANGE, Sébastien GEORJON, Isabelle BAAS, Bernadette CORTIAL, Monique MARQUET, Sébastien LE GRIS, Laurent PEREZ, Pierre LETIEVANT, Danielle RANGER, Christian ROUCHOUZE

Haut Pays du Velay Communauté : Jean Michel POINAS

Participaient également :

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2025_04_03

Objet : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2026

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2025 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 2 051 138.91 euros. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante pour l'exercice 2026 serait donc de 512 784.73 euros (25% du montant précédent).

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026 (25 %)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 041 138.91 €	510 284.73 €
	TOTAL	2 051 138.91 €	512 784.73 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants proposés ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Gavotte - Le Fort du Loup
63240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr